

## QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

**a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ?** La conciliation de la vie familiale et professionnelle est un aujourd'hui un enjeu important pour les familles.

**Pour quelles raisons ?** Elle est toujours plus difficile. Un des motifs est le coût de la vie avec les loyers élevés, le montant des primes d'assurance maladie qui augmente chaque année et la fiscalité élevée qui pèsent lourd sur les foyers genevois et contraignent le plus souvent les deux parents à travailler pour subvenir aux besoins du ménage. Quant aux familles monoparentales de plus en plus nombreuses, elles ne peuvent se passer du seul revenu à disposition. Or, il manque actuellement quelque 3000 places de garde dans le canton.

**b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?** Je propose notamment de doubler le système de garde de jour à domicile des « Mary Poppins » afin de répondre rapidement aux besoins des familles en ce qui concerne la garde d'enfants ; de favoriser le développement de crèches multiâges qui permettent plus de souplesse avec les taux d'encadrement et ainsi la possibilité d'accueillir davantage d'enfants, de dé plafonner à CHF 25'000 la déduction cantonale pour les frais de garde aujourd'hui limitée à CHF 4'000 (art 35 LIPP). Pour plus d'informations, je vous renvoie à mon programme [www.nathaliefontanet.ch](http://www.nathaliefontanet.ch)

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

**a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?** Des barèmes sont définis afin de déterminer quelles sont les familles qui au regard de leur situation financière peuvent accéder à ces prestations. Je n'ai pas connaissance d'obstacles qui empêcheraient les familles dans cette situation d'accéder à ces prestations.

**b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?** Ces prestations doivent à mon sens être réservées aux familles dans des situations financières difficiles. La définition des barèmes d'ayants droits permet de définir les bénéficiaires.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

**a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?** La création d'un tel secrétariat pourrait éventuellement avoir l'avantage de centraliser l'ensemble des domaines liés à la famille. Toutefois en tant que tel il n'y pas d'éléments justifiant le besoin de création d'un tel secrétariat. Ni d'éléments permettant de déduire que les familles seraient mieux défendues qu'elles ne le sont actuellement avec la création d'un secrétariat à la famille. .

- b) Quels en seraient les désavantages ?** La constitution d'une couche administrative supplémentaire, les coûts, le personnel nécessaire et la création d'une mission supplémentaire de l'Etat sans que le besoin ne soit avéré.
- 4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).**
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?** Je n'en vois pas car l'office cantonal de la statistique devrait être en mesure de fournir des statistiques permettant cas échéant d'étudier la situation des familles et son évolution.
- b) Quels en seraient les désavantages ?** Les coûts et la création d'un doublon avec l'office cantonal de la statistique.
- 5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.**
- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?** L'école publique, le subventionnement des places d'accueil de jour (personne ne paie le coût réel) et enfin les montants des allocations familiales et de naissance qui sont parmi les plus élevés en Suisse.
- b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?** L'augmentation des places d'accueil, l'aide aux proches aidants, une prise en charge des aînés qui leur permette de rester le plus longtemps possible à la maison.